

PROCEDURE POUR LES STAGES TER DU MASTER 1 BIOLOGIE SANTE

A l'attention de tous les étudiants voulant valider leur TER (Travail d'Étude et de Recherche)

Les étudiants suivant une formation de Master 1 Biologie Santé à l'Université de Nantes doivent valider un TER afin de valider leur M1.

Un rappel de la maquette du Master 1 Biologie Santé :

- Validation de deux UE
- Validation de l'UEF « introduction à la recherche »
- Validation du TER
- Validation de la 4^{ème} année de la formation initiale

La validation du TER est la suivante :

➤ **Une synthèse écrite**

Rédaction d'un mémoire court (10 à 15 pages) selon les modalités habituelles (introduction et objectifs du travail, méthodes, résultats, discussion, références) permettant de faire la synthèse des recherches bibliographiques, du travail expérimental, des perspectives.

➤ **Une présentation orale**

TER associé à une UE: Synthèse orale du travail devant un jury d'au moins 3 personnes dont le responsable de l'UE et le responsable de stage.

TER indépendant d'une UE: Modalités à définir avec le responsable de stage (par exemple présentation orale devant l'équipe de recherche et présence d'un enseignant du master 1 BS).

➤ **Jury de master**

Les notes attribuées à chaque étudiant doivent être communiquées à la scolarité au plus tard le :

Lundi 13 septembre 2017 pour validation au jury Final prévu le jeudi 28 septembre 2017. Pour les étudiants effectuant leur TER en dehors d'une UE, prendre contact avec Gilles GUIHARD et/ou Margot DOUARD de la scolarité (Bureau G).

Voici la procédure à suivre pour tous les étudiants :

- Vous devez procéder à votre inscription administrative obligatoire au Master 1 Biologie Santé.
- Prendre contact impérativement avec Margot Douard de la scolarité (bureau G) par mail ou par téléphone au 02.72.64.11.70 pour **recupérer les documents nécessaires à la validation de votre TER.**

Ces documents sont les suivants :

- **La convention de stage** qui est à faire signer par votre responsable de stage, par le responsable de l'organisme d'accueil du lieu de stage et par vous. Il faudra en faire trois exemplaires et remettre le tout à la scolarité avec une attestation d'assurance « responsabilité civile » pour signature du Président de l'Université.
 - **Une fiche de note** que le responsable complétera et remettra à la scolarité au plus tard le lundi 13 septembre 2017. (Tous documents remis après cette date, ne sera pas pris en compte).
 - **Le procès-verbal** de composition du jury pour la soutenance orale.
- Pour plus d'informations veuillez consulter la page dédiée au Master 1 Biologie Santé sur le lien suivant :

<http://www.univ-nantes.fr/medecine/master1bs>